

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT RGCA22-10-0005**

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 13 décembre 2021, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

RGCA22-10-0005 soit le Règlement autorisant un emprunt de 2 214 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement

Ce règlement entre en vigueur immédiatement et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

DONNÉ À MONTRÉAL,  
Arrondissement de Montréal-Nord,

---

Mme Anne-Sophie Bergeron  
Secrétaire d'arrondissement substitut  
14 mars 2022